

# BHV judiciaire : triste bilan, 5 ans après la scission

Il y a cinq ans exactement, les huit partis (PS, SPA, MR, Open VLD, CDH, CD&V, Ecolo et Groen) qui planchaient sur la sixième réforme de l'Etat finalisaient le texte actant la scission de l'arrondissement judiciaire Bruxelles-Hal-Vilvorde. Le parquet bilingue de BHV est divisé en deux entités

distinctes : le parquet de Hal-Vilvorde (néerlandophone) et le parquet bilingue de Bruxelles. Il en va de même pour les tribunaux de première instance, de travail, de commerce et de police. Cette scission était demandée par les bourgmestres de la périphérie, en quête de proximité judiciaire, et de manière plus

générale par les politiques flamands.

Cinq ans après la décision de scinder le BHV judiciaire, le bilan des magistrats n'est guère positif. L'impression générale est celle d'un bricolage permanent. Les questions pratiques n'ont pas été suffisamment anticipées par la réforme, et le budget est resté inchangé,

malgré une augmentation du personnel. Même parmi les magistrats - essentiellement flamands - qui se réjouissent de la réforme, tous déplorent le coût qu'a représenté l'opération pour une Justice déjà exsangue. ■

## La Justice, victime collatérale de BHV

Cinq ans qu'un accord a été conclu sur BHV judiciaire. Quel bilan ? « On est tous perdants, francophones comme néerlandophones. »

Il y a du fatalisme dans l'air, place Poelaert à Bruxelles. On entend au palais de justice des petites phrases comme : « *Maintenant que c'est là, il faut vivre avec...* » Comprenez : il faut bien s'accommoder de la scission de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Sacré BHV. Toujours et encore lui.

Le ton est d'autant plus fataliste que personne - ni les magistrats, ni les avocats, ni les présidents de tribunaux, qu'ils soient francophones ou néerlandophones - ne souhaitait ce divorce linguistique. Il leur est tombé dessus. C'était il y a cinq ans, jour pour jour.

Dans la nuit du 4 au 5 octobre 2011, les huit partis (PS, SPA, MR, Open VLD, CDH, CD&V, Ecolo et Groen) qui étaient rassemblés pour boucler la sixième réforme de l'Etat, accouchent d'un texte sur BHV judiciaire. Soit vingt jours après l'accord - ô combien discuté, ô combien communautaire - sur la scission de l'arrondissement électoral de BHV (lire ci-dessous).

Le 5 octobre donc, le monde judiciaire se réveille avec un accord politique prévoyant le dédoublement du parquet et des tribunaux bruxellois. Le parquet bilingue de Bruxelles-Hal-Vilvorde sera reconverti en deux entités distinctes : le parquet de Hal-Vilvorde (néerlandophone) et le parquet bilingue de Bruxelles. Idem pour les tribunaux de première instance, de travail, de commerce et de police. De quatre tribunaux bilingues, on passera à huit tribunaux unilingues.

Pourquoi tous ces changements ? Pour des raisons politiques. Les bourgmestres de la périphérie trouvaient que les juridictions basées à Bruxelles ne prêtaient pas assez attention aux affaires de Hal-Vil-

vorde, la plus petite criminalité de la périphérie, nous explique-t-on. Les bourgmestres voulaient mener une autre politique de poursuites, plus en phase avec les réalités de Hal-Vilvorde, grâce à un parquet implanté en périphérie.

Luc Hennart, le président du tribunal de première instance francophone de Bruxelles, ajoute : « *Dans le mastodonte bruxellois, il y a le grand et le petit frère. La partie néerlandophone considérait qu'elle était un peu étouffée par son grand frère francophone. A tort, selon moi. Mais le ressenti était là. Il y a donc eu cette idée de rendre la partie flamande plus visible.* »

« *Les politiques voulaient aussi tellement scinder l'arrondissement électoral de BHV qu'ils ont pris dans la foulée l'autre arrondissement, le judiciaire, renchérit Patrick Dillen, le bâtonnier de l'Ordre néerlandais des avocats du Barreau de Bruxelles. La volonté politique était telle que même si le Barreau avait fait plus de lobbying, on n'aurait pas pu éviter cette réforme.* »

L'éviter, probablement pas. Mais la modifier, ils y sont (un peu) arrivés. En 2011, les magistrats, les avocats et les présidents des tribunaux sont, par exemple, loin d'être tous d'accord avec la clef de répartition du personnel judiciaire entre les futurs tribunaux, telle qu'elle a été prévue par les politiques. Pour les néerlandophones, attribuer 80 % des postes de magistrats aux francophones est impensable. Les francophones, eux, en souhaitent encore davantage... Finalement, après des mois de discussion, le politique tranche : 80/30 (avec un cadre gonflé à 110 %, donc). On est alors en avril 2014. Les nouveaux tribunaux et les nouveaux parquets

ouvrent leurs portes.

### « Ça bricole »

Et maintenant ? Comment cela se passe-t-il, deux ans et demi plus tard, au sein de cet arrondissement judiciaire réformé ? « *Ça fonctionnait mieux avant* », dit-on d'un côté. « *Ça bricole dans toute sa splendeur* », ajoute-t-on. « *Du bricolage ? C'est encore gentil...* », entend-on ailleurs.

« *La meilleure image que l'on puisse donner est celle d'un divorce où le budget est resté inchangé avant et après la séparation*, illustre Mariella Foret, administratrice de l'Association syndicale des magistrats (ASM) et magistrate au tribunal francophone du travail. *Avant, on formait un ménage (un tribunal bilingue) et on vivait avec un certain montant. Aujourd'hui, on est deux ménages, mais on dispose toujours de la même enveloppe... On a aussi connu une extension du personnel, puisqu'il n'y a plus un, mais deux tribunaux du travail, par exemple. Cela signifie deux présidents, deux greffiers en chef, etc. Mais on n'a pas eu droit à une extension des locaux ! On est donc à l'étroit. Francophones et néerlandophones travaillent dans le même espace qu'avant,*

*mais avec les bureaux des uns d'un côté de la pièce et ceux des autres de l'autre. Avec quelle répartition ? 80 % du bureau pour les francophones ? Heureusement, la sagesse a quand même prévalu : on partage la bibliothèque... »*

Thierry Freyne est le procureur du Roi de Hal-Vilvorde (le premier, puisque le parquet de H-V n'existait pas avant 2014). Il constate, comme Mariella Foret, que les questions pratiques n'ont pas

été anticipées lors de la réforme. Par exemple : le temps que perdent les avocats et les magistrats lorsqu'ils doivent relier Asse et Bruxelles. Effectivement, le nouveau parquet a été propulsé à Asse, à une vingtaine de kilomètres au nord-ouest de Bruxelles, et le personnel (environ 30 magistrats et 80 collaborateurs) est réparti dans deux bâtiments, dont l'actuel CPAS. Mais les tribunaux sont restés place Poelaert, à Bruxelles, et les magistrats doivent faire le déplacement...

### Asse ou Bruxelles ?

« Rester à Bruxelles aurait été plus efficace, c'est vrai. Une audience a un peu de retard ? On peut retourner travailler à son bureau en attendant... C'est pratique. Mais être implanté à Asse est important. Ici, le parquet a les deux pieds dans la réalité de la périphérie. Chaque parquet peut se focaliser sur son milieu naturel. On ne doit plus tenir compte de la politique de poursuite du parquet de Bruxelles, et on a pu augmenter nos poursuites de manière considérable : on est passé de 1.500 affaires portées par an devant le tribunal de première instance, à 2.300. »

Thierry Freyne est particulièrement fier de ce résultat. Et particulièrement énervé contre les tribunaux et les juges d'instruction qui, estime-il, ne suivent

pas son rythme. Du coup, il réclame carrément l'ouverture d'un tribunal à Asse : « Un tribunal à proximité du parquet, c'est plus efficace. » Les Bruxellois, francophones comme néerlandophones, lui répondent qu'il serait plus simple que le parquet de Hal-Vilvorde soit rapatrié à Bruxelles. Carrément.

Thierry Freyne est-il le seul à se réjouir de la réforme de BHV judiciaire ? Presque. Les francophones soulignent tout de même le fait que grâce à cette réforme, ils ont réussi à augmenter le nombre de magistrats francophones à Bruxelles. « BHV a été l'occasion pour nous de démontrer que la juridiction francophone manquait de magistrats. Au tribunal de première instance, on est passés de 99 à 122 magistrats. Un appel d'air utile. Mais ce qu'on nous a donné d'un côté, on nous l'a repris de l'autre... » Luc Hennart fait référence au personnel de greffe. Lors du dédoublement des tribunaux, les greffiers ont aussi été répartis par groupe linguistique. Or, les greffiers au diplôme néerlandophone (mais bilingues dans la pratique) étaient bien plus nombreux que les francophones... Les juridictions francophones se sont donc retrouvées avec un déficit de personnel important qui, selon Luc Hennart, n'est pas encore tout à fait résorbé.

Pierre Scullier, le bâtonnier de l'Ordre français des avocats du Barreau de

Bruxelles, estime pour sa part que le changement d'organisation au niveau des greffes est intéressant. Un avocat ou un justiciable francophone est maintenant sûr de tomber sur un greffier francophone. Ce qui n'était pas toujours vrai avant la réforme...

Il y a par contre un point sur lequel tout le monde - avocats, magistrats, présidents - s'accorde. Le coût de cette réforme. En 2012, le président de la cour d'appel de Bruxelles, Antoon Boyen, avait évoqué le chiffre de 12,5 millions d'euros par an. Rien que ça.

Patrick Dillen ne sait pas ce qu'il en est aujourd'hui. Mais il insiste sur le fait que « cet argent aurait pu être mis à profit pour améliorer la Justice. Si l'objectif de la réforme de BHV était d'obtenir une meilleure politique de poursuite, on aurait pu y arriver autrement. Aujourd'hui, on a tous perdu, francophones comme néerlandophones. Parce que la Justice a perdu tant d'argent ».

Des pertes financières mais aussi... intellectuelles, souligne Mariella Foret. « On avait l'habitude de s'inspirer de nos méthodes de travail respectives. On s'enrichissait de nos différences... Alors on cherchait des conseils chez les néerlandophones. Le risque maintenant, c'est que nos jurisprudences s'éloignent. Et plus on va s'éloigner, plus on ira vers une régionalisation de la Justice. » ■

CATHERINE JOIE

## BHV ÉLECTORAL

### Des décennies de débats

Le 14 septembre 2011, Elio Di Rupo annonce un accord sur la scission de l'arrondissement électoral. Après plusieurs décennies de débats parfois enflammés - et entretenus par les nationalistes flamands - une décision tombe : on ne pourra plus voter pour les mêmes listes électorales en Brabant flamand et à Bruxelles. Jusqu'alors, les francophones de la périphérie pouvaient voter pour les candidats francophones de Bruxelles. Comme s'il n'y avait pas de frontière linguistique.

C.J.

## BHV JUDICIAIRE

### Un arrondissement, 54 communes et deux parquets

« L'important avec l'arrondissement judiciaire de BHV, c'est de comprendre ce qu'il s'est passé, mais aussi ce qu'il ne s'est pas passé », insiste Fernand Keuleneer, avocat et fin connaisseur de la réforme de BHV judiciaire. L'arrondissement judiciaire de Bruxelles-Hal-Vilvorde existe toujours, précise-t-il. Il n'a pas été scindé. Les tribunaux sont compétents pour tout l'arrondissement. Avant la réforme, il n'y avait qu'un seul ensemble de tribunaux et chaque tribunal était composé de deux chambres linguistiques. Aujourd'hui, les tribunaux de première instance, de commerce, de travail et de police ont été dédoublés. Le parquet a, quant à lui, été scindé sur un modèle « régional ». Le nouveau parquet de Hal-Vilvorde est compétent pour les 35 communes flamandes de l'arrondissement ; celui de Bruxelles pour les 19 communes bruxelloises. Concrètement, aujourd'hui, un justiciable peut être jugé dans la langue de son choix. Un francophone de Hal-Vilvorde peut donc être jugé en français. Le choix de la langue se fait par contre après l'instruction. Cependant, lors de l'instruction, les justiciables francophones de Hal-Vilvorde peuvent quand même se défendre en français auprès de magistrats francophones bilingues détachés du parquet de Bruxelles.

C.J.